

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 11 octobre 2004

Présents

Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE, Christian LARGER, Jean-Claude LESCURE, James Mc CEARNEY, Olivier STORCH.

Nicolas BRACONNAY, Domitien DETRIE, Filip GRABOWSKI, Petr NOVAK.

Absents ou excusés

David ABIKER (procuration à Jean-Claude LESCURE), Frank BARON.

Sophie BESANCENOT, Nicolas COCHARD, Thymée N'DOUR, François SEROT ALMERAS LA TOUR

Assistaient à la séance

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication,
M. Antoine CRISTAU	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité.
M. Frédéric REGNIER	président de l'AS pour l'année 2003-04,
M. Ronan GUIHENEUF	trésorier de l'AS pour l'année 2003-04,
Melle Elisa LELARD	présidente pour l'année 2004-05,
Melle Flora GIRAUD	trésorière du BDE pour l'année 2003-04,
M. Teymouraz GORJESTANI	vice-président du BDE pour l'année 2003-04,
M. Florian INGEN-HOUSZ	trésorier du BDE pour l'année 2004-05,
M. Matthieu ROSY	président du BDE pour l'année 2004-05,
M. Gérard MONCHICOURT	directeur du restaurant Mabillon, pour l'audition du CROUS.

*

* *

I.	Diplômation et évolution de la préparation aux concours administratifs	p. 2
II.	Audition de l'Association sportive (quitus et nouveau programme)	p. 6
III.	Audition du Bureau des élèves (quitus et nouveau programme)	p. 9
IV.	Audition du CROUS	p. 12
V.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 14 juin 2004	p. 13
VI.	Echange d'informations sur des questions diverses	p. 13

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 11 octobre 2004

La séance est ouverte à 18 heures. Laurent BIGORGNE présente à la Commission paritaire les excuses de David ABIKER, qui est souffrant et ne pourra pas présider cette séance. Celle-ci sera donc présidée par Domitien DETRIE. Laurent BIGORGNE demande aux membres de la Commission d'observer une minute de silence en la mémoire d'Eric JOMARIEN, qui était étudiant à Sciences Po en 2^{ème} année. Son passage à Sciences Po aura malheureusement été trop court. C'était un étudiant handicapé et il est décédé la semaine dernière d'un arrêt cardiaque au cours d'une soirée organisée par l'Association sportive. Tous ont été très marqués par cette nouvelle : aussi bien la communauté des élèves, des enseignants et des salariés de Sciences Po, dans leur souci de faire tomber les barrières existantes, que Ghislaine FAU, qui avait pris son accueil en main, faisant déplacer les cours en amphithéâtre pour qu'il puisse y accéder. Laurent BIGORGNE a pu parler à ses parents au téléphone. Ils ont tenu à remercier l'ensemble de Sciences Po. Pendant 20 ans, ils ont dû gérer les aléas et les difficultés de l'accueil d'un élève handicapé dans des établissements scolaires. Pour la première fois, ils avaient le sentiment d'être accueillis et compris, et surtout de bénéficier d'une mobilisation en faveur de la présence d'Eric, et non contre.

La Commission paritaire observe une minute de silence.

I. DIPLOMATION ET EVOLUTION DE LA PREPARATION AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS

a) *Exposé*

Antoine CRISTAU rappelle ce qui avait été décidé lors des mois précédents. Il y avait une demande forte, venant tant des étudiants que du corps enseignant, pour mettre en place une reconnaissance de l'effort fourni par les étudiants tout au long de l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs. On s'était orienté vers la mise en place d'une certification. Lors des dernières réunions des Conseils, les enseignants et les étudiants étaient tombés d'accord sur le principe même de cette certification. Il restait à discuter des modalités de sa mise en œuvre. La direction a pour cela consulté les enseignants et les élus étudiants. L'idée de départ était la mise en place d'une obligation d'assiduité. Les étudiants qui ont suivi l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs fournissent pendant l'année un effort important, qu'il serait bon de reconnaître. Pour autant, il existe dans le cadre de l'année complémentaire une certaine forme de liberté et de consumérisme inhérente à cette préparation. Il fallait donc essayer de trouver quelque chose qui ne porte pas atteinte à cette liberté à laquelle sont attachés les étudiants, et qui est l'essence même d'une année complémentaire de préparation aux concours. L'idée était également de reconnaître l'effort des étudiants, plus que le niveau atteint pendant l'année complémentaire. C'est la raison pour laquelle le projet de résolution sur cette certification comporte trois points :

« 1. A compter de la rentrée universitaire 2004-2005, la formation suivie par les étudiants inscrits au titre de l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs donne lieu à la délivrance d'un Certificat de préparation aux concours administratifs (CPCA), diplôme d'établissement propre à l'IEP de Paris, dans les conditions déterminées ci-dessous.

2. Les conditions de délivrance de ce diplôme sont les suivantes :

- les étudiants doivent avoir effectué huit épreuves au minimum au cours de l'année dans le cadre des galops ou des épreuves de concours blanc ;

- Les étudiants ne doivent avoir été déclarés défaillants à aucune de ces épreuves ni avoir obtenu une note égale à zéro sur vingt.

3. Le CPCA est délivré sur demande des étudiants à l'issue d'un ou de plusieurs cycles de préparation. »

En ce qui concerne les conditions de délivrance du certificat, on a retenu le chiffre de huit épreuves, qui se répartissent entre galops et épreuves de concours blanc. Cela correspond à la moyenne basse d'un étudiant qui déciderait de ne suivre l'année de préparation que pour un seul concours. En règle générale, les étudiants passent davantage de galops et de concours blancs. La deuxième condition est que les étudiants ne doivent pas avoir été déclarés défaillants à une épreuve ni avoir obtenu une note égale à zéro sur vingt. L'idée est de s'assurer que la préparation a été suivie de façon sérieuse et que l'étudiant ne s'est pas contenté de faire acte de présence, ce qui viderait le certificat de sa substance.

b) Questions et observations

James Mc CEARNEY ne voit pas l'utilité de ce diplôme, qui d'ailleurs ne semble pas en être un. Il semblerait que fournir un effort sérieux, cela veut dire ne pas avoir zéro sur vingt. Il pense que l'on place la barre trop bas. Il pourrait arriver qu'un étudiant entrant dans l'année préparatoire de Sciences Po après l'université ou un IEP de province ne fasse acte de présence que lors des huit épreuves requises et ait une note de 0,5 sur 20. Cet étudiant pourrait se proclamer diplômé de Sciences Po Paris. Evidemment, ce n'est pas le diplôme, mais une certaine confusion va s'instaurer. On est sur le point de distribuer des diplômes comme des confettis. Pour le sérieux de l'établissement, il estime que ce n'est pas une démarche positive.

Philippe BRAUD comprend très bien la nécessité de donner un diplôme à des étudiants qui ont sérieusement préparé un ou plusieurs concours administratifs. Il comprend également qu'on ne puisse pas mettre la barre à 10 sur 20, puisque ce certificat est surtout intéressant pour des étudiants qui ont réellement préparé un concours mais qui n'ont pas réussi. Or on peut supposer que s'ils avaient eu de bonnes notes à la préparation, ils auraient probablement eu une chance de réussir le concours. Mais il estime aussi que la barre est placée trop bas. Une partie des inquiétudes évoquées par James Mc CEARNEY sont fondées. Il faut éviter le côté contre-productif d'une rumeur qui indiquerait qu'avec 1 sur 20, on peut avoir un diplôme de Sciences Po Paris. La plupart des gens ne feraient pas le détail. Or quand on met 1 ou 2 sur 20 à une copie, c'est qu'elle est mauvaise. Il faut donc trouver un seuil. Il pense qu'il doit être aussi bas que possible, mais que zéro est trop bas. Il répète qu'il est complètement d'accord avec la logique qui préside à la mise en place de ce diplôme. Mais il y a un problème de modalités.

Marie-Christine LABROUSSE demande si, dans la pratique, il arrive que des étudiants aient 0 sur 20 à des épreuves.

Laurent BIGORGNE répond que lors des galops ou des concours blancs, la note 0 sanctionne une copie blanche ou une copie non remise. On ne donne pas 0 à une copie argumentée, même si l'argumentation est faible. C'est une note éliminatoire et il n'y a aucun repêchage possible sur la base de 0 sur 20. La direction, avec les enseignants de Prep'Ena et les élus étudiants participant au groupe de travail, a beaucoup réfléchi sur la barre que l'on doit choisir pour permettre l'obtention de ce certificat, qui n'est pas le diplôme de Sciences Po. Il y a deux écueils : le premier est que l'on veut évaluer les élèves et l'intensité de leur préparation sur la base d'un nombre crédible de travaux requis. On souhaite que ces travaux soient réels. Un élève qui remettrait huit copies mal travaillées lors de galops ou de concours blancs dans le seul but d'obtenir le certificat pourrait évidemment le faire. Mais il doute très fortement que ce cas de figure survienne. Il est compliqué de déterminer une barre évaluant le sérieux de la préparation de ces étudiants. En ce qui concerne le deuxième écueil, si demain, on décide de fixer la barre logique de la moyenne à l'épreuve, soit 10 sur 20, il ne veut pas courir le risque que les maîtres de conférence en année de préparation se mettent à surnoter les copies. Cela créerait un décrochage dans l'esprit des élèves entre l'évaluation réelle de ce que sera leur travail le jour du concours et la façon dont il est évalué pendant l'année de préparation.

Il répond à James Mc CEARNEY que ce certificat se justifie pour plusieurs raisons. La première est qu'il y a des élèves qui s'investissent pendant trois ans dans une préparation aux concours après le master de Sciences Po, mais qui ne réussissent aucun concours. Or on peut très bien rater ces concours sans avoir forcément démerité. Il rappelle que depuis deux ans, il y a 15 places de moins à l'entrée de l'ENA. On est passé de 63 à 48 places ouvertes. Cette tension se ressent. Il est important de reconnaître l'investissement consenti par un étudiant durant les années de préparation. Il ne s'agit pas de délivrer un diplôme, mais de donner un certificat qui montre que l'on a préparé les concours administratifs, comme cela peut se faire par exemple dans un certain nombre de pays quand on passe une année à l'étranger. Il rappelle que Sciences Po délivre aux élèves du programme international un diplôme qui n'est ni le diplôme de Sciences Po, ni une licence. On veille quand même à ce que ce diplôme ait une crédibilité, mais il n'obéit pas aux règles habituelles de délivrance du master de Sciences Po. Il espère calmer une partie des inquiétudes de James Mc CEARNEY en rappelant que pour l'instant, la Prep'Ena n'est pas ouverte aux étudiants non diplômés de l'IEP de Paris. Il pense que les diplômés de l'IEP de Paris ne suivent pas délibérément une ou deux années de préparation en ayant en tête d'en faire le moins possible. Ce sont des individus rationnels qui préparent un concours. Il trouverait dommage que, sous prétexte de l'existence de quelques passagers clandestins, inévitable dans tout système, on se prive d'un moyen de reconnaître le travail de la majorité.

James Mc CEARNEY pense qu'il faut se mettre dans la réalité. Il est vrai qu'un étudiant qui a préparé ces concours peut ne pas les réussir sans avoir démerité pour autant. Il peut avoir une prestation tout à fait honorable, mais insuffisante pour être admissible. A ce moment, s'il veut faire état de cette expérience dans son CV, il a la possibilité d'obtenir un relevé de notes, ce qui démontrerait à un employeur potentiel le niveau honorable acquis par ce candidat. Il pense qu'un relevé de notes d'un grand concours est beaucoup plus impressionnant pour un recruteur qu'une reconnaissance plus ou moins vague par Sciences Po. Les élèves qui ne voudraient pas produire leur relevé de notes parce qu'il leur semblerait déshonorant sont ceux qui bénéficieraient de ce certificat. Mais il ne voit pas pourquoi on leur donnerait cette possibilité, puisqu'ils n'auraient même pas réussi à avoir une prestation dont le relevé de notes leur semble positif. Pour le reste, on peut très bien délivrer un certificat de scolarité. En fait, le certificat proposé aujourd'hui revient simplement à attester que l'élève a bien été présent lors de huit épreuves pendant l'année et qu'il n'a pas rendu feuille blanche. A ce moment, c'est un certificat de scolarité et non une forme de diplomation.

Laurent BIGORGNE répond que techniquement, un certificat de scolarité est la pièce administrative délivrée à un élève qui prend une inscription dans un établissement en début d'année. Il atteste simplement que l'étudiant a acquitté les droits de scolarité de l'établissement et les droits de sécurité sociale. Il n'atteste pas de la présence d'un étudiant à des enseignements et à des exercices écrits. Par ailleurs, à l'entrée en 4^{ème} année, on a souvent à éplucher le dossier de candidats aux Ecoles normales supérieures. En tant que recruteur, Laurent BIGORGNE n'est pas *a priori* preneur d'élèves qui lui fournissent des relevés de notes de l'ENS avec des moyennes de 5 ou 6 sur 20. Or ces élèves ont souvent un bon niveau. Un certain nombre sont d'ailleurs admis à Sciences Po soit sur la base de leur prestation écrite à l'examen d'entrée, soit sur la base de l'entretien oral. Il n'en reste pas moins que la notation telle qu'elle est pratiquée pour tous les grands concours est très rigoureuse, à tel point qu'il est déjà difficile de parvenir à 7 ou 8 sur 20. Mais il est compliqué d'expliquer à un recruteur qu'une telle note correspond à un niveau relativement bon. Laurent BIGORGNE n'a pas envie que les étudiants sortant de Prep'Ena aient à expliquer à un recruteur souvent éloigné de ce système que le 6 sur 20 qu'ils ont obtenu à l'épreuve de culture générale de l'ENA est en fait une note tout à fait honorable. Il préfère que l'on reconnaisse l'effort des gens qui suivent l'année de préparation aux concours administratifs.

Antoine CRISTAU rappelle un point essentiel : les étudiants qui sont en préparation aux concours ne sont pas du tout dans la même logique que ceux qui sont en cycle du diplôme. Quand ils s'inscrivent en année complémentaire de préparation aux concours, c'est vraiment avec l'objectif de passer et de réussir un certain nombre de concours. Ce n'est pas par plaisir ou pour retarder l'entrée sur le marché du travail. L'année complémentaire peut aussi être pour eux, dans le cadre des galops et des concours blancs, l'occasion d'expérimenter certaines choses qu'ils n'auraient jamais faites dans le cadre du diplôme par peur d'avoir une mauvaise note. Des étudiants peuvent avoir des notes très moyennes tout

au long de l'année et réussir leur concours. Inversement, des étudiants peuvent avoir de bonnes notes lors des galops et des concours blancs et échouer aux concours. C'est pourquoi il pense que le résultat n'a qu'une valeur relative. On a donc voulu mettre l'accent sur l'effort fourni pendant l'année. Il faut prendre en compte la motivation première, qui est d'être là pour réussir un concours. Ils ont déjà fait la preuve de leur niveau, puisqu'ils sont diplômés de Sciences Po. Ce serait leur faire insulte que de recommencer à évaluer leur niveau, avec une notation beaucoup plus rigoureuse.

Christian LARGER indique que dans le groupe de travail auquel il a participé, on a bien vu que la rigueur de la notation aux concours blanc essaie de représenter ce que sera la vraie notation lors des concours. Mais on avait parlé de fixer une note minimale requise à 5 ou 6 sur 20. Il avait dû partir avant la fin du groupe de travail et demande comment on est arrivé à la conclusion qu'il fallait fixer la note minimale juste au-dessus de zéro.

Laurent BIGORGNE répond que l'on a beaucoup réfléchi à cette question et que l'on a voulu se donner le temps de la réflexion avec les maîtres de conférence de Prep'Ena. Ceux-ci ne souhaitent pas que d'une manière ou d'une autre, l'investissement des élèves soit brouillé ou parasité par une autre considération que celle de leur réussite au concours. Leur capacité à tenter un autre type de plan et à faire preuve d'audace à l'écrit ne doit pas être bridée par l'idée que cette tentative pourrait leur coûter leur certificat. Il ne croit pas qu'une note éliminatoire placée à 5 sur 20 changera grand-chose. Il faut faire confiance à l'investissement des élèves.

Jean-Claude LESCURE souligne que chaque concours administratif est doté d'une culture qui lui est propre. Vouloir uniformiser un certificat de préparation en fixant une note minimale sur laquelle on discutera pendant des heures, c'est mettre le pied dans une fourmilière. Pour un concours comme l'agrégation d'histoire, la note moyenne des 2000 candidats annuels se situe entre 3,5 et 4 sur 20. Ceux qui passent le concours de l'Ecole normale de la rue d'Ulm, qui sont généralement des élèves brillants, ont une moyenne de 2 sur 20. En fonction de cultures propres liées à l'histoire de chaque concours, les moyennes générales des étudiants varient de façon considérable. Si on n'est pas à l'intérieur du dispositif concours pour comprendre ces cultures particulières, le fait de fixer la note minimale à 5 pénalisera tous ceux qui passent des concours où la moyenne des notations est extrêmement basse. C'est pourquoi on a choisi la barre la plus faible possible, puisqu'il n'y a pas d'outil de comparaison de concours à concours.

Marie-Christine LABROUSSE fait remarquer que la situation est la même pour les grandes écoles scientifiques. Certains élèves reçus à l'X ne sont pas reçus à Centrale parce que les coefficients et les épreuves sont différentes. Ils ont pourtant un certificat de Maths sup et Maths spé. On cherche à mettre en place le même type de certification ici.

James Mc CEARNEY estime qu'il a été examinateur de suffisamment de concours dans sa carrière pour savoir quelle sont les divergences et les cultures de notation. Cependant, le principal problème est une question de principe : on souhaite délivrer un diplôme universitaire qui est en réalité un certificat de bonne conduite. Mais les universités et les grandes écoles n'existent pas pour délivrer des certificats de bonne conduite.

Philippe BRAUD est d'accord avec les arguments mis en avant pour expliquer la mise en place de ce certificat. Il faut effectivement que les étudiants qui n'ont pas mérité obtiennent un certificat. Mais il craint l'effet dévastateur, symboliquement parlant, que pourraient avoir quelques élèves ayant aligné huit notes inférieures à 2 sur 20 et qui auraient le certificat. Il sait bien que les examinateurs aux concours notent très sévèrement et pense donc que la note minimale requise devrait être en dessous de 5 sur 20. Mais pour l'efficacité symbolique et la valeur du diplôme, il faudrait que ce seuil ne soit pas trop éloigné de 5.

Laurent BIGORGNE répète qu'il se sent mal à l'aise avec un seuil de notation, pour les raisons qu'il a indiquées. Un moyen de contourner cette difficulté serait de demander à un jury composé des principaux enseignants d'examiner les cas d'élèves qui pourraient être problématiques par rapport à une stratégie d'évitement, afin de déterminer si les travaux rendus sont acceptables et si les étudiants ont joué le jeu. Cela éviterait d'afficher une barre inférieure fixée arbitrairement, tout en évitant de donner un certificat à des étudiants ayant manqué de sérieux.

Philippe BRAUD est favorable à cette proposition. Il pense qu'il faudrait la poser comme troisième condition de délivrance du diplôme.

Nicolas BRACONNAY pense qu'il faut d'abord faire confiance aux élèves de préparation aux concours, qui sont déjà dans une démarche de responsabilité. Il voit mal des élèves s'inscrire en préparation dans le seul but de passer huit samedis à Sciences Po pour avoir ce certificat sans préparer sérieusement un concours.

Domitien DETRIE indique que l'UNEF soutient depuis le début ce projet, qui est forcément un plus pour les étudiants, même s'il ne faut pas se faire beaucoup d'illusions sur la valeur qu'aura ce certificat sur le marché du travail. Il pense qu'il n'y a pas lieu de polémiquer sur les conséquences de l'existence de quelques passagers clandestins sur l'image de Sciences Po. On est dans une toute autre logique que celle du master, où les conditions de diplomation sont extrêmement importantes. Etant donné l'investissement que demande la préparation aux concours et le coût de la formation, les cas de passagers clandestins devraient être extrêmement rares. La création d'un jury pourrait régler ces cas, si on reste dans l'optique que la grande majorité des étudiants devraient avoir ce certificat, puisqu'ils préparent sérieusement les concours.

Laurent BIGORGNE demande si la Commission souhaite que l'on intègre à la deuxième résolution un alinéa sur l'existence d'un jury qui se prononcerait en dernier ressort sur la délivrance du certificat de préparation aux concours administratifs. Le jury agira en fonction de l'esprit du texte, qui est de délivrer le certificat à ceux qui auront effectivement composé un travail écrit lors des huit épreuves.

Philippe BRAUD pense que l'on pourrait formuler cet alinéa ainsi : « le jury apprécie que les étudiants ont manifestement suivi avec sérieux la préparation, quel que soit le niveau de leurs notes ».

Domitien DETRIE propose : « Le jury apprécie le caractère sérieux de la participation aux différentes épreuves ».

Philippe BRAUD pense qu'il faut être encore plus restrictif : « Le jury se réserve la possibilité d'apprécier si les candidats ont suivi sérieusement la préparation, quel que soit le niveau de leurs notes ». Cela éviterait d'avoir des jurisprudences de jurys qui feraient progressivement remonter la barre des notations.

Domitien DETRIE pense qu'il est probable qu'avec une telle clause, si la résolution présentée fait l'objet d'une bonne communication, les étudiants qui seraient tentés d'être passagers clandestins seraient probablement dissuadés de s'inscrire. Il propose de voter sur le projet de résolution modifié.

c) Vote :

La Commission paritaire donne un avis favorable au projet par 11 voix pour et 1 contre.

II. AUDITION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (QUITUS ET NOUVEAU PROGRAMME)

a) Exposé

Frédéric REGNIER indique que cette année a marqué une étape dans la progression de la gestion rigoureuse mise en place ces dernières années, qui a permis d'augmenter le nombre d'adhérents de l'Association sportive, avec un taux de remplissage des créneaux avoisinant les 95 %. L'association est donc dans une situation d'engorgement et risque de ne plus être capable de faire face à la demande des étudiants. Il sera donc nécessaire d'ouvrir de nouveaux cours. Cette année, l'AS s'est porté acquéreur d'un bateau d'aviron et a poursuivi la modernisation de son parc informatique, ce qui a occasionné des dépenses importantes. En ce qui concerne les activités régulières de l'association, il tient à saluer la victoire en coupe de France des grandes écoles de l'équipe de football féminine, qui a gagné cette année. Cela a permis à Sciences Po d'avoir une place de choix au niveau des compétitions sportives des grandes écoles, ce qui n'est pas toujours le cas. Il souligne que cette année, comme les trois années précédentes, Sciences Po a gagné de manière assez large le critérium inter-IEP à

Bordeaux. Sciences Po se place également en tête des IEP pour le nombre de victoires totales depuis la création de ce critérium. Il tient également à souligner la première participation de l'AS de Sciences Po à un gros événement international, en novembre dernier à Milan. Les équipes de l'AS avaient participé au tournoi Euromilano, dans lequel l'équipe de basket de Sciences Po s'est brillamment illustrée, puisqu'elle est parvenue en finale. Le rapport envoyé aux membres de la Commission paritaire comporte un bilan sportif détaillé. Ce bilan sportif est très positif, même si certaines améliorations sont nécessaires et si certains éléments sont à déplorer, notamment le fait que les cours du jeudi après-midi empêchent certains sportifs de participer aux compétitions universitaires.

Cette année, la deuxième édition de l'eurocritérium, compétition européenne organisée par l'AS, a vu le nombre de participants étrangers doubler, pour un résultat équivalent à celui de l'année dernière. Les réactions des participants étrangers ont été très positives. Cet événement a été bénéfique en termes d'image pour Sciences Po et pour l'AS et participe au rayonnement de l'établissement. En ce qui concerne les animations, l'AS a essayé de développer ce volet de ses activités, notamment avec l'organisation d'une journée *paintball* en forêt de Fontainebleau au mois de juin.

En ce qui concerne les perspectives de l'AS, l'une des questions les plus importantes est sa capacité d'accueil. Pour se développer, l'AS est obligée d'avoir recours à des installations le plus souvent privées, car les gymnases de la Ville de Paris ne suffisent plus. Le poste « installations sportives » risque donc d'augmenter dans les prochaines années. Puisqu'il est question de créer une maison des étudiants de Sciences Po à la Cité universitaire, l'AS a demandé s'il serait possible d'ajouter un gymnase à cette maison, ce qui permettrait de proposer plus de sports aux étudiants de Sciences Po. Les adhérents demandent régulièrement que l'on puisse multiplier les entraînements afin d'augmenter le niveau des équipes de Sciences Po et leurs performances en championnat, qui sont en demi-teinte par rapport à ce qu'elles seraient capables de faire. S'il y a un regret à avoir cette année, c'est de ne pas avoir été capables d'organiser une journée de rencontre entre les équipes de l'AS et les équipes d'anciens élèves. C'est un événement qui manque à l'association et qu'il faudrait essayer de développer dans les prochaines années.

Ronan GUIHENEUF présente le rapport financier de l'année 2003-2004. Le budget de l'association a augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente, mais l'AS a réussi à maintenir un solde positif. Les résultats passés ont été apurés, ce qui permet à l'AS de retrouver des moyens à la hauteur de ses missions originelles. De nouveaux événements ont donc pu être proposés. C'est le cas de la journée des sports à la rentrée, du tournoi de *paintball* et de la compétition Euromilano. Les activités traditionnelles de l'AS ont également profité de cette meilleure santé financière. La hausse des tarifs, due à la nécessité de louer des salles privées pour abriter les activités de l'AS, n'a pas été répercutée sur les étudiants. Par ailleurs, des activités traditionnelles comme le critérium inter-IEP ont mobilisé 250 personnes, grâce à un effort financier conséquent de la part de l'AS. L'Eurocritérium a également été une satisfaction financière, puisque son déficit a été réduit par rapport à l'an dernier, malgré le doublement du nombre de participants. Enfin, le voyage au ski, qui a réuni environ 130 personnes, s'est très bien passé. Il reste à l'équilibre, avec des tarifs préférentiels très avantageux pour les étudiants, grâce à l'effort consenti l'an dernier. En dehors des revenus générés de manière endogène par les événements, notamment le critérium, la recette des inscriptions a augmenté d'environ 10 %. L'arrivée massive d'étudiants étrangers devrait permettre d'accroître petit à petit le pôle d'adhérents de l'AS. Par ailleurs, le bénéfice du partenariat de l'AS avec la Société Générale est en hausse de 50 %. Les subventions de la FNSP restent cependant la seconde source de financement. Elles manifestent donc l'implication de Sciences Po dans l'épanouissement par le sport des étudiants. Ce bilan financier a été possible grâce à une motivation permanente et quotidienne de tous les bénévoles dont le dénouement n'a pas de prix.

b) Questions et observations

Christian LARGER pense qu'il serait intéressant d'avoir un comparatif d'année en année. Les comptes ne donnent pas d'indications sur l'évolution de la stratégie d'investissements. Il serait intéressant de les faire coller à la politique de développement de l'AS.

Olivier STORCH souligne qu'il est difficile de donner le quitus à un résultat financier sans avoir de bilan. Le compte de résultats est intéressant, mais il n'y a aucune indication sur le niveau

d'endettement de l'AS ou sur d'éventuels produits de trésorerie. Il serait donc intéressant d'avoir un bilan. Il y avait un report positif de 5000 euros sur 2003. Il y a environ 9000 euros de résultats positifs cette année. Mais on ne sait pas ce qui est fait de cet argent. Est-il placé sur un compte rémunéré ? Enfin, il se pose une question sur le compte de résultats, qui comporte une rubrique « produits dérivés ». Ce poste devrait normalement permettre à l'AS d'engranger des recettes supplémentaires. Or ce poste a environ 10 000 euros de dépenses et 3000 euros de recettes, d'où une interrogation sur la stratégie de produits dérivés de l'AS. Les T-shirts de l'AS devraient lui permettre de gagner de l'argent et non d'en perdre.

Marie-Christine LABROUSSE fait remarquer que si l'AS avait fait des comptes de résultat et un bilan selon le plan comptable général, on aurait eu la réponse à cette question.

Ronan GUIHENEUF répond à Olivier STORCH que l'AS n'est pas endettée.

Olivier STORCH fait remarquer que d'un point de vue formel, il est difficile de donner un quitus sans vrai bilan.

Ronan GUIHENEUF répond que les capitaux sont placés sur un livret d'épargne rémunéré à 2,5 %.

Olivier STORCH fait remarquer que ces capitaux pourraient bénéficier d'une rémunération à plus de 4 % chez ING.

Frédéric REGNIER souligne que l'AS a une comptabilité de caisse et non une comptabilité d'engagement. Le compte de résultat permet de faire figurer la plupart des informations, y compris le solde 2002-2003 de 5500 euros dont parlait Olivier STORCH, qui, cumulé avec les résultats de cette année, donne 9600 euros environ.

Ronan GUIHENEUF indique que les produits dérivés sont un investissement effectué en fin d'année. Les ventes se feront l'année prochaine. Par ailleurs, l'AS a profité cette année d'investissements faits l'année précédente. Cette année, les recettes de produits dérivés sont le produit d'investissements de l'année dernière. Concernant la stratégie d'investissements sur le long terme, l'AS subit les investissements plus qu'autre chose. Ainsi, la Mairie de Paris ayant récupéré des créneaux horaires dans ses salles, l'AS a dû louer des installations sportives privées.

Marie-Christine LABROUSSE souligne que depuis deux ans, chaque fois que l'on auditionne des associations, on leur demande de présenter des comptes selon les normes du plan comptable général français, ainsi qu'un bilan où on ferait éventuellement apparaître les stocks de produits dérivés. Le rapport financier présenté aujourd'hui par l'AS, s'ils est assez bien fait, est un compte analytique et non un compte de résultat. Elle pense que cela ne suffit pas pour voter le quitus financier aujourd'hui. Le bilan moral est bon, même si elle a l'impression que l'AS a du mal à rassembler ses adhérents et subit les choses, malgré ses nombreuses activités.

Frédéric REGNIER fait remarquer qu'il est difficile de concilier les emplois du temps de tout le monde.

Marie-Christine LABROUSSE pense qu'en présentant des comptes bien faits, l'AS pourrait se poser un certain nombre de questions et donner une image plus proactive.

Ronan GUIHENEUF pense que le compte analytique présenté aujourd'hui rend mieux compte des activités de l'AS qu'un bilan.

Marie-Christine LABROUSSE souligne qu'il y a peut-être des recettes non rentrées et des charges à payer, ce qui doit figurer dans un bilan. Le bilan facilite le passage de témoin d'une année à l'autre, en faisant apparaître les créances et les dettes.

Ronan GUIHENEUF répond que l'AS n'a pas de créances. La comptabilité tenue fait apparaître tous les engagements pris. Le bilan financier n'apporterait pas grand-chose de plus.

Olivier STORCH fait remarquer que le bilan financier est une obligation. Si une association doit présenter des états financiers, elle doit présenter un bilan. Cela n'a peut-être pas été fait avant. Mais en imaginant que le quitus soit voté ce soir, si un jour des fournisseurs venaient voir les successeurs de cette équipe en affirmant avoir une facture non honorée de 12 000 euros, l'équipe de l'AS pourrait

se retourner vers la direction de Sciences Po en disant qu'elle pensait que tous les comptes 2003-2004 avaient été soldés, comme l'indiquait le quitus financier voté par la Commission paritaire. Le bilan financier est nécessaire pour s'assurer que le passage de témoin se fait correctement. Si on votait le quitus et qu'il y avait un problème, qui réglerait l'ardoise ?

Xavier BRUNSCHVICG ajoute que l'on ne remet pas en cause la bonne foi de l'équipe dirigeante de l'AS. Le quitus sert aussi à valider les subventions versées par la FNSP. Mais cela n'a pas de valeur légale vis-à-vis de tiers. La direction est cependant un peu coupable en ce qui concerne la précision des conditions qu'elle émet, notamment dans le cadre des conventions qu'elle passe avec les associations permanentes de Sciences Po. Il se demande si on ne devrait pas inclure dans ces conventions l'obligation pour les associations d'avoir un certain nombre de documents comptables et financiers.

Olivier STORCH fait remarquer que cela serait peut-être un excès de formalisme pour une petite association. Mais l'AS gère des montants importants, de l'ordre de 350 000 euros par an. C'est tout à l'honneur de l'AS et cela montre qu'elle marche bien. Mais il faut être précautionneux dans les comptes. L'AS pourrait s'associer avec le BDE pour trouver un commissaire aux comptes qui facturerait l'ensemble des états financiers pour 1500 ou 2000 euros.

Ronan GUIHENEUF souligne que cette requête n'a jamais été formulée auparavant.

Laurent BIGORGNE répond que la direction de Sciences Po n'est pas allée jusqu'au bout de sa démarche. On considère aujourd'hui que l'engagement associatif vaut, pour tous ceux qui s'y investissent vraiment, pré-professionnalisation. Un budget de 350 000 euros est la moitié d'un budget de 1^{er} cycle délocalisé de Sciences Po. Il s'agit de sommes conséquentes. Jusqu'à maintenant, on n'est pas allé jusqu'au bout de cette logique et on n'a pas demandé de pièces comptables. L'année dernière, il y avait un problème différent avec une association permanente de Sciences Po, ce qui aurait dû conduire à systématiser cette exigence d'un budget financier. Cela sera fait à partir d'aujourd'hui. Il propose que l'on vote aujourd'hui sur le quitus moral de l'AS, dont l'équipe sortante a fait un travail remarquable. Sciences Po se félicite de ce qu'a fait l'AS cette année. Il propose de présenter le bilan financier à une autre séance de la Commission. Il tient à préciser que ce n'est pas une sanction. Mais il est souhaitable que les comptes soient clairs pour tout le monde.

Domitien DETRIE souligne que l'UNEF souscrit aux propos de Laurent BIGORGNE sur la qualité du travail fourni par l'AS. Le débat posé sur les enseignements du jeudi après-midi est important et devra être relancé lorsque les contraintes de locaux seront moins fortes.

c) Vote

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

III. AUDITION DU BDE (QUITUS ET NOUVEAU PROGRAMME)

a) Exposé

Teymouraz MANUCHEHRI-GORJESTANI indique que le BDE aura le même problème que l'AS, puisqu'il a préparé un compte analytique et non un bilan. Il laissera la trésorière présenter les comptes et ajoute qu'un bilan financier sera présenté lors d'une autre séance si nécessaire. Globalement, le BDE a rempli ses objectifs : créer un esprit de promotion et développer sa propre capacité d'action. Cette année, le budget a fortement augmenté : il a été de 220 000 euros. L'association reste à l'équilibre avec un excédent de 17 000 euros, qui servira à l'équipe suivante pour avancer des frais financiers et pour couvrir d'éventuels engagements. Cette année, un des objectifs financiers était de ne pas augmenter la cotisation étudiante, une première adhésion coûtant 12 euros et une adhésion l'année suivante 8 euros (1 euro pour les boursiers). L'autre objectif était d'augmenter le budget tout en restant à l'équilibre, afin de permettre le financement de nouvelles activités, à la fois pour assurer le rayonnement de l'image de Sciences Po et la satisfaction des étudiants. Deux événements phares ont marqué l'année. Le premier a été le gala de Sciences Po, qui a eu lieu en mai à l'hôtel de ville de Paris et qui a permis de réunir les élèves de l'année, de nombreux anciens élèves, la direction de Sciences Po et les entreprises partenaires au cours d'une soirée qui a contribué à l'esprit de

promotion. Au niveau international, le BDE a organisé une cérémonie Entente cordiale, qui marquait le rapprochement franco-britannique avec la London School of Economics, sous le patronage des ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne. Le BDE a réussi à financer tout cela sans demander de contribution supplémentaire aux étudiants. Le BDE a souhaité diversifier les sponsors financiers, en s'appuyant largement sur les entreprises. Les différents sponsors ont versé un total de 110 000 euros pendant l'année, contre 15 000 euros l'année dernière. L'équipe du BDE a pour cela contacté les entreprises qui pourraient être intéressées par la promotion de leur image au sein de Sciences Po pour la vente de leurs produits ou le recrutement de futurs cadres. Le plus gros contributeur a été Apple Europe, qui a donné 30 000 euros. Le total des contributions des entreprises a permis de financer intégralement le gala et la cérémonie Entente cordiale, qui représentaient des charges financières conséquentes. D'autres prestations significatives ont été fournies par d'autres sponsors et ont évité des dépenses importantes au BDE. Ainsi, l'utilisation de salles de l'Hôtel de ville et de l'Institut du Monde Arabe a été permise à titre gracieux. Eurostar a financé des trajets entre Paris et Londres et Air France a offert les trajets entre l'aéroport et le centre de Paris. Il souligne que la nouvelle équipe du BDE souhaite poursuivre cette approche qui consiste à demander plus aux entreprises pour financer de nouveaux projets.

Flora GIRAUD présente les comptes du BDE. Ils sont présentés sous forme de compte de résultat et non de bilan. Ils sont séparés en deux pôles principaux. D'une part, les événements exceptionnels, à la fois par l'importance de leur budget, leur financement extérieur et par leur caractère nouveau : il s'agit du gala et de l'Entente cordiale, présentés séparément dans la première partie des comptes. L'autre pôle est celui des événements normaux : la campagne d'adhésions, l'organisation de soirées, le week-end d'intégration, la Semaine des Arts et tout ce qui concerne le fonctionnement quotidien du BDE. Le gala et l'Entente cordiale ont eu un résultat positif, l'Entente cordiale ayant dégagé des bénéfices importants. Le fonctionnement normal du BDE est globalement à l'équilibre.

b) Questions et observations

Filip GRABOWSKI demande pourquoi le volet logement, qui est bien présent sur le site de l'association, ne prend pas plus de place. De nombreux étudiants étrangers et français ont du mal à trouver un logement à Paris. Le BDE a un fichier logement réservé à ses adhérents, mais certaines offres datent d'un mois. Il demande pourquoi le BDE fait payer la consultation du fichier, puisqu'il est réservé aux adhérents, alors qu'il fait déjà payer les propriétaires qui mettent leurs offres dans le fichier.

Teymouraz MANUCHEHRI-GORJESTANI répond qu'il s'agit d'un service rendu aux étudiants. A la différence d'autres grandes écoles, l'inscription au BDE n'est pas obligatoire. Le BDE ne souhaite pas que des passagers clandestins bénéficient de la totalité de ses services sans acquitter une cotisation modeste. Le fichier logement a été informatisé l'an dernier, mais il a connu des dysfonctionnements liés à la nouveauté du système informatique. Cette année, on essaiera de l'améliorer et de le mettre à jour plus souvent. Il s'agit d'un service très demandé.

Florian INGEN-HOUSZ ajoute que la remise à jour du fichier logement est importante. Un membre de l'équipe du BDE a pour fonction de veiller à sa remise à jour régulière. Mais il faut être conscient qu'un fichier logement demande une logistique importante. Sa mise en place et son bon fonctionnement ne se font pas en un jour. Le BDE a franchi un pas important l'an dernier avec son informatisation. On veille aujourd'hui à son bon fonctionnement quotidien.

Filip GRABOWSKI demande pourquoi on ne pourrait pas avoir accès à ce fichier en présentant sa carte d'étudiant.

Teymouraz MANUCHEHRI-GORJESTANI répond que c'est un service rendu par le BDE. L'inscription au BDE a un coût pour les étudiants. Il est normal que les étudiants qui ne l'acquittent pas acceptent de ne pas bénéficier de certains services réservés aux adhérents.

Filip GRABOWSKI demande si on ne pourrait pas payer ce service après avoir trouvé un logement. Il connaît des étudiants qui ont payé la cotisation pour accéder au fichier logement et qui n'ont rien trouvé, certaines offres étant assez anciennes.

Florian INGEN-HOUSZ fait remarquer que l'on ne paie pas 12 euros pour accéder au fichier logement, mais pour adhérer au BDE, qui offre une gamme de services qui dépasse largement l'accès à ce fichier. Pour éviter certains phénomènes de passagers clandestins, on demande aux étudiants d'adhérer s'ils veulent bénéficier de certains services.

Teymouraz MANUCHEHRI-GORJESTANI fait remarquer que dans une école comme HEC, l'adhésion au BDE coûte 200 ou 300 euros, avec des services à peu près équivalents. Le fonctionnement du BDE comporte des coûts et des contraintes. Il est normal de demander aux étudiants de payer une cotisation peu élevée pour accéder à certains services.

Filip GRABOWSKI demande comment le BDE souhaite apporter son expérience au service d'aide au logement qui va être créé par la direction.

Laurent BIGORGNE répond qu'il ne va pas demander au BDE de répondre sur une question dont il n'est pas comptable. Il faut distinguer deux choses. Il y a les services que rend le BDE à ses adhérents. Si un étudiant souhaite profiter de tous les services du BDE, il doit y adhérer. On n'inclut pas la cotisation d'adhésion au BDE dans les droits de scolarité parce que les étudiants ont le droit de ne pas y adhérer. Sciences Po a une convention avec le BDE et considère que le montant de 12 euros correspond à un certain nombre de coûts de fonctionnement du BDE, mais ne constitue pas un coût discriminant pour un étudiant. Il est important de maintenir cette liberté d'adhérer ou de ne pas adhérer. Parmi les services qu'offre le BDE se trouve l'aide au logement. Il ne s'agit pas d'un service de Sciences Po, mais d'un service rendu par des élèves à d'autres élèves, avec toute la flexibilité et les limites de ce type de prestations. Le BDE ne tient pas une agence immobilière au cœur de Sciences Po, ce n'est pas sa vocation. Le bureau d'aide au logement qui sera créé par la direction de Sciences Po fera porter l'effort principal non pas sur la question proprement immobilière mais sur celle du cautionnement. Il a semblé à la direction que la priorité absolue n'est pas tant de donner des solutions de logement clé en main que d'aider les étudiants à trouver un cautionnement. La direction travaille actuellement avec le Crédit municipal de Paris sur un dispositif complexe. Cette année, il s'agit de permettre aux étudiants étrangers ou français qui n'ont aucune possibilité de cautionnement de trouver une solution de cautionnement mutualisé. On verra ensuite si les moyens de ce service permettront d'aller plus loin.

Olivier STORCH fait remarquer qu'en ce qui concerne le quitus financier, le problème qui s'est posé avec l'AS se pose également ici. Il ajoute que les associations permanentes de Sciences Po ont d'autant plus intérêt à présenter un bilan financier qu'elles reçoivent des subventions de la FNSP et doivent donc être en mesure de présenter des états financiers à tout dispositif de contrôle public de type Cour des Comptes si jamais on le leur demande. On parle d'associations qui ont été créées il y a cinquante ans, ce qui explique que certaines règles n'aient pas été appliquées. Mais si des étudiants décidaient de créer une association aujourd'hui et allaient chercher les statuts à la préfecture, ils seraient assujettis à un certain nombre d'obligations comptables.

Marie-Christine LABROUSSE ajoute que des événements du BDE ont été sponsorisés par de grandes entreprises. Elle s'étonne que celles-ci n'aient jamais demandé des comptes détaillés. Cela arrivera un jour ou l'autre.

Flora GIRAUD répond que la dotation de Sciences Po pour le BDE ne fonctionne pas de la même manière que pour l'AS. La dotation versée au BDE est juste pour le fonctionnement et l'utilisation des services de l'Institut. En ce qui concerne les subventions versées par les entreprises, il n'a jamais été mentionné qu'une subvention serait affectée à un événement précis. Pour l'instant, il n'y a jamais eu de problème.

Teymouraz MANUCHEHRI-GORJESTANI ajoute que les subventions versées par les entreprises n'étaient pas nécessairement pour couvrir les coûts de tel ou tel événement, mais pour associer leur nom et leur image à un événement couvert par le BDE. Lorsqu'un événement était excédentaire, on a

pu utiliser certains fonds pour financer des activités pour lesquelles on ne souhaitait pas trop faire payer les étudiants.

Olivier STORCH comprend bien, mais fait remarquer qu'une entreprise qui verse une subvention pourrait demander à voir les comptes pour savoir à qui elle donne de l'argent.

Domitien DETRIE propose de voter sur le quitus moral et de reporter le quitus financier à une autre séance.

c) Vote

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

IV. AUDITION DU CROUS

a) Exposé

Gérard MONCHICOURT rappelle que le CROUS est très attaché à cette audition, qui est une occasion importante de mieux connaître l'attente des usagers des cafétérias de Sciences Po. Ce n'est pas le seul moyen, puisque chacune des deux cafétérias a un cahier de remarques et suggestions qui est très peu utilisé. En ce qui concerne l'activité des cafétérias de Sciences Po l'année dernière, il commente les différents tableaux présentés dans le bilan envoyé aux membres de la Commission. Les cafétérias sont gérées par le CROUS depuis juillet 1996. Depuis le transfert de la cafétéria du 30 rue Saint-Guillaume vers l'ancien gymnase, on a constaté un accroissement de l'activité en 2003, qui s'est confirmé en 2004. En ce qui concerne la répartition de l'activité au cours de l'année 2003, elle a été la plus forte en mars, suivie de près par le mois d'octobre. La distribution automatique représente un peu plus du quart de l'activité globale. Les ventes de boissons représentent un peu plus du tiers de l'activité. En ce qui concerne la répartition entre les deux cafétérias, celle de la rue Saint-Guillaume représente les deux tiers de l'activité des cafétérias de Sciences Po.

b) Questions et observations

Domitien DETRIE demande à quelle fréquence les tarifs sont réévalués et si cela se fait dans tous les restaurants et cafétérias du CROUS de Paris.

Gérard MONCHICOURT répond que la réévaluation des tarifs a lieu une fois par an et qu'elle est votée par le Conseil d'Administration du CROUS. Les prix n'avaient pratiquement pas bougé depuis le passage à l'euro. Il y a eu une légère augmentation cette année.

Domitien DETRIE suppose qu'il n'y a pas d'informations sur la fréquentation des restaurants universitaires par les étudiants de Sciences Po. L'année dernière, une politique d'incitation à la fréquentation de ces restaurants avait été mise en place, avec l'affichage des adresses des différents restaurants. Il demande si cela a eu des répercussions.

Gérard MONCHICOURT répond qu'il ne peut pas évaluer la fréquentation des restaurants. C'est surtout le 2^{ème} étage du restaurant de la rue Mabillon qui est fréquenté par les étudiants de Sciences Po, mais il n'y a pas de chiffres.

Philippe BRAUD demande quelles remarques ont été faites dans les cahiers de suggestions mis à disposition des étudiants.

Gérard MONCHICOURT répond qu'il n'y en a pas eu. Les cahiers sont restés vides.

Domitien DETRIE pense que cela veut dire que les étudiants sont satisfaits. Il sait qu'ils apprécient beaucoup la qualité de l'accueil et du service.

Gérard MONCHICOURT ajoute que le personnel entretient d'excellents rapports avec la clientèle étudiante, ce qui explique sans doute l'absence de remarques sur le cahier.

Xavier BRUNSCHVICG demande si les salariés de Sciences Po, qui sont pour la plupart des salariés de droit privé, peuvent avoir accès aux restaurants universitaires s'ils paient le plein tarif.

Gérard MONCHICOURT répond que c'est probablement le cas, mais que le plein tarif est élevé. On pourrait étudier une solution si Sciences Po le souhaite.

Marie-Christine LABROUSSE demande si les étudiants sont satisfaits, s'ils viennent nombreux et si les cafétérias coûtent de l'argent à Sciences Po.

Gérard MONCHICOURT répond que les cafétérias ne coûtent rien à Sciences Po. Les étudiants sont satisfaits du service et sont plus nombreux depuis l'ouverture de la cafétéria dans l'ancien gymnase.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2004

Le procès-verbal est adopté.

VI. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Domitien DETRIE souhaite aborder plusieurs questions. La première concerne les inscriptions administratives, qui cette année ont donné lieu à des files d'attente très longues pour les étudiants. Il espère que cela pourra être amélioré à l'avenir. Les horaires d'inscription sont assez restreints et beaucoup d'étudiants ont dû faire la queue pendant deux heures, ce qui a posé des problèmes à ceux qui avaient des contraintes horaires. En dehors de cela, la rentrée s'est déroulée dans d'assez bonnes conditions. Par ailleurs, il demande des informations sur le calendrier des groupes de travail. Il souhaite savoir s'il est prévu de relancer la réflexion sur les 1^{ers} cycles et sur la démocratisation de l'examen d'entrée en 1^{ère} année. La direction avait évoqué le projet d'une formation des élus étudiants sur les questions financières. Il demande quand cela se concrétisera.

Laurent BIGORGNE répond que des moyens importants ont été mobilisés pour les inscriptions administratives, puisque le service des inscriptions est passé de trois à six personnes cette année. Il est vrai que le lancement du nouveau régime de droits de scolarité, avec des formules de calcul assez simples, mais des opérations plus complexes de comptabilité, a alourdi les opérations d'inscription. Le déroulement des inscriptions administratives n'a cessé de progresser depuis trois ans, notamment en passant d'un petit bureau de la rue des Saints-Pères à une salle de 100 m² rue de la Chaise. Mais il y a encore matière à progresser. Laurent BIGORGNE est en train de réfléchir à une ouverture des inscriptions dès le mois de juillet, une fois connu le tarif de sécurité sociale. Cela permettrait d'étaler les inscriptions. Il ajoute que cette année, de nouvelles cartes d'étudiants et d'enseignants ont été créées, qui intègrent à la fois l'identité d'étudiant ou d'enseignant de Sciences Po et la possibilité d'accéder à la bibliothèque à travers un tripode qui sera installé au 30 rue Saint-Guillaume. Les cartes sont en cours de réalisation et elles seront largement distribuées dans les prochaines semaines.

En ce qui concerne le calendrier du groupe de travail, Laurent BIGORGNE souhaite changer les habitudes. Il aimerait que les groupes se réunissent à date fixe, une fois par semaine, par exemple le lundi. On thématise ensuite en fonction des différents groupes. Cela pourrait éviter de jongler entre les différents emplois du temps. L'horaire de la Commission paritaire pourrait être une bonne idée. Il ajoute que le taux d'occupation des salles est tellement élevé à Sciences Po qu'il a du mal à trouver des salles disponibles pour les groupes de travail. En ce qui concerne la démocratisation de l'accès à Sciences Po, la réflexion se poursuit. Elle se concrétisera notamment par la mise en place d'une préparation en ligne à l'examen d'entrée. Sciences Po a pour projet de s'allier avec la Documentation française pour offrir des contenus de préparation à l'examen, si possible dès le printemps 2005. Laurent BIGORGNE a rencontré le directeur de la Documentation française, Olivier CAZENAVE, qui a déjà établi des modalités possibles de partenariat. D'autres rencontres sont prévues pour continuer de réfléchir sur ce projet, peut-être aussi avec le CNED. Laurent BIGORGNE informera la Commission paritaire dès qu'il en saura plus sur les intentions de ces partenaires.

En ce qui concerne la formation des élus étudiants aux questions financières, il en a reparlé à Yves RICHARD. Il faudra monter très rapidement ces réunions. La personne qui devait former les étudiants est partie en congé maternité avant la date anticipée, mais elle devrait bientôt revenir. Laurent BIGORGNE souhaite organiser cette formation d'ici novembre au plus tard, suffisamment tôt avant les séances du Conseil de direction et du Conseil d'administration qui seront consacrées au budget.

La séance est levée à 19h 35.